



SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

- **Montant demandé : 2,38 M€, 1,23 fois supérieur à l'offre initiale de 1,9M€**
- **Levée de fonds portée à 2,2M€ avec exercice intégral de la clause d'extension**
- **Règlement-livraison le 30 août 2023 et cotation des actions nouvelles le 31 août 2023**

Puteaux, le 28 août 2023. The Blockchain Group (code ISIN : FR0011053636, mnémonique : ALTBG) leader de l'accompagnement blockchain en France, annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui s'est déroulée du 4 au 23 août 2023.

RESULTATS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a fait l'objet d'une demande globale de 21 628 533 actions au prix unitaire de 0,11 €¹, représentant un taux de souscription de 122,62 % et un montant total demandé de 2 379 138,63 €.

La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 6 339 096 actions, soit un taux d'exercice des droits préférentiels de souscription de 35,94 % et la demande d'actions à titre réductible s'est établie à 15 289 437 actions.

Pour rappel, l'augmentation de capital bénéficiait, préalablement à son lancement, d'engagements de souscription représentant 79% du montant brut de l'opération (hors exercice de la clause d'extension).

Au regard de la forte demande de titres dans le cadre de cette augmentation de capital, le Directeur Général de The Blockchain Group, agissant sur délégation de compétence du Conseil d'administration, a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, à hauteur de 2 645 729 actions supplémentaires, portant ainsi le nombre de titres offerts à 20 283 920 titres, représentant un montant total levé de 2 231 231 euros.

En conséquence, la souscription à titre réductible ne sera que partiellement allouée, à hauteur de 13 944 824 actions, qui seront réparties selon un coefficient de 1641,65773984 calculé sur le nombre de droits préférentiels de souscription présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible, sans tenir compte des fractions et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'actions demandées à titre réductible.

¹ représentant une décote faciale de 29,80% par rapport à la moyenne pondérée des volumes des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission par le Conseil d'administration de la société The Blockchain Group.



A l'issue du règlement-livraison qui aura lieu le 30 août 2023, le capital social de The Blockchain Group sera constitué de 79 077 898 actions. Les actions nouvelles feront l'objet, le 31 août 2023 d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Code ISIN FR0011053636, mnémonique : ALTBG), et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations.

Le capital social de The Blockchain Group post augmentation de capital s'élèvera à 3 163 115,92 € divisé en 79 077 898 actions de 0,04 € de valeur nominale chacune.

Sur la base du capital social post-opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital social de The Blockchain Group, préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci sera portée à 0,74%.

En application des dispositions de l'article L. 411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'opération n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non-diluée ²	Base diluée ³
	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,45
Après émission de 20 283 920 actions nouvelles provenant présente augmentation de capital (avec exercice de la clause d'extension en intégralité)	0,34	0,33

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Participation de l'actionnaire (en euros)	Base non-diluée ⁴	Base diluée ⁵
	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00 %
Après émission de 20 283 920 actions nouvelles provenant présente augmentation de capital (avec exercice de la clause d'extension en intégralité)	0,74 %	0,73 %

² Sur la base d'un montant de capitaux propres consolidés de 26 718 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

³ Au 31 décembre 2022, il existe 1 966 223 actions gratuites en cours de période d'acquisition.

⁴ Sur la base d'un montant de capitaux propres consolidés de 26 718 euros au 31 décembre 2022.

⁵ Au 31 décembre 2022, il existe 1 966 223 actions gratuites en cours de période d'acquisition.



Répartition du capital social à l'issue de l'opération avec exercice intégral de la clause d'extension

Actionnaires	Au 31 août 2023, à l'issue du règlement-livraison			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote
Institutionnels	9 953 863	12,59 %	9 953 863	12,60 %
Management	11 242 595	14,22%	11 242 595	14,23 %
Public	46 180 126	58,40 %	46 180 126	58,46 %
Nvx Investisseurs	11 614 220	14,69 %	11 614 220	14,70 %
Auto-contrôle	87 094	0,11 %	0	0,00 %
TOTAL	79 077 898	100,00 %	78 990 804	100,00 %

Rappel sur l'utilisation des fonds levés

Le produit de l'augmentation de capital aura pour principaux objectifs de renforcer les fonds propres de la société The Blockchain Group et du Groupe qu'elle forme avec ses filiales, notamment dans l'optique du financement de la croissance organique du pôle service de The Blockchain Group.

Cadre juridique de l'offre

Cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été décidée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 18 juillet 2023 en application de la délégation de compétence qui lui a été conférée par la 10^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2023.

Partenaire de la Société

Conseil de la Société



AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société The Blockchain Group ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société The Blockchain Group peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société The Blockchain Group n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.



Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société The Blockchain Group d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société The Blockchain Group n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société The Blockchain Group n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

A propos de The Blockchain Group

The Blockchain Group est le leader français de la blockchain. Du conseil au services technologiques, en passant par la R&D et sa plateforme SaaS, le groupe aide les entreprises à saisir l'ensemble des opportunités que présentent la blockchain et le web3, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Plus d'informations sur le site :
www.theblockchain-group.com

EURONEXT Growth Paris
Mnémonique : ALTBG
ISIN : FR0011053636
Reuters : ALTBG.PA
Bloomberg : ALTBG :FP

Contact communication :
communication@theblockchain-group.com

Contact agence :
info@capvalue.fr

